



Information AELE du 10.12.2018 : Mise en œuvre complète de l'accord par les Philippines

Les Etats de l'AELE, à savoir l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse, ont signé un accord de libre-échange avec les Philippines le 28 avril 2016, à Berne (Suisse).

L'Accord de libre-échange AELE-Philippines est entré en vigueur le 1^{er} juin 2018 pour les Philippines, la Norvège, le Liechtenstein et la Suisse. En raison de questions internes en suspens à ce moment-là, les autorités douanières philippines n'étaient pas en mesure d'appliquer leurs engagements tarifaires au titre de l'accord lors de son entrée en vigueur. Le 10 décembre 2018, les Philippines ont confirmé que leurs procédures internes étaient terminées et que l'accord de libre-échange entre l'AELE et les Philippines était pleinement appliqué depuis le 24 octobre 2018.

En ce qui concerne le remboursement rétroactif des droits de douane indûment perçus après l'entrée en vigueur le 1^{er} juin 2018 de l'accord de libre-échange AELE-Philippines, l'AELE est en contact étroit avec les Philippines.

<http://www.efta.int/free-trade/free-trade-agreements/philippines>